

## DEMANDE DE REINTEGRATION DE SECTEUR ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Retourner le dossier complet au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023

- **Par courriel** à l'adresse [dess.sse@ville-genevilliers.fr](mailto:dess.sse@ville-genevilliers.fr) en indiquant dans l'objet demande de réintégration de secteur
- **En cas d'impossibilité :**
  - dossier à déposer dans **la boîte aux lettres « service scolaire » de la Mairie de Gennevilliers** située à l'entrée de la Mairie - Indiquer sur l'enveloppe : Demande de réintégration de secteur
  - par voie postale : Mairie de Gennevilliers – Service scolarité et stratégie éducative – 177 avenue Gabriel-Péri 92 230 Gennevilliers

Je soussigné (e), (Nom, Prénom) : .....

Représentant légal de(s) l'enfant (s) :

1- Nom, Prénoms : .....  
né (e) le : .....  
scolarisé(e) actuellement à l'école ..... en classe de .....

2- Nom, Prénoms : .....  
né (e) le : .....  
scolarisé(e) actuellement à l'école ..... en classe de .....

3- Nom, Prénoms : .....  
né (e) le : .....  
scolarisé(e) actuellement à l'école ..... en classe de .....

Adresse :

.....

☎ : .....ou @ .....

Je souhaite que mon/mes enfant(s) réintègre(nt) son/leur secteur scolaire,

Nom de l'école ..... à compter du 4 septembre 2023.

Fait à Gennevilliers, le :

Signature du représentant légal :

### Protection des données personnelles

En tant que responsable de traitement, la Ville de Gennevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant et concernant les enfants dont vous êtes les responsables légaux aux fins de gestion des inscriptions scolaires ainsi qu'aux fins de gestion de la communication municipale. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits par la Ville de Gennevilliers, vous êtes invités à consulter le guide relatif à la protection de vos données personnelles disponible sur l'Espace Famille à cette l'adresse suivante :

<https://www.espace-citoyens.net/VILLE-GENNEVILLIERS/espace-citoyens/>